



Le livre vert sur la réforme du régime forestier

ENCORE PLUS D'INOUIÉTUDES POUR LES TRAVAILLEURS DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

Par NORMAND PÉPIN

C'est le 14 février dernier que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, **Claude Béchar**d, a déposé son livre vert sur la réforme du régime forestier « La forêt, pour construire le Québec de demain ». Dès le 12 avril, la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** présentait les réactions de ses membres lors d'une consultation publique organisée par la Conférence régionale des élus (CRÉ), à Saguenay, puisque la consultation, à l'image de ce que prône le livre vert, se fait sur une base décentralisée.

La CSD considère que le ministre agit de manière précipitée en voulant faire adopter la loi pour décembre 2008. Pour ce faire, il veut déposer un projet de loi en juin 2008 qui pourra être étudié en commission parlementaire à l'automne. Or, les modifications que le ministre propose au régime forestier ne s'appliqueront qu'en 2013

puisque les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) viennent d'être renouvelés pour cinq ans. La CSD déplore donc cette manière de faire, qui bouscule tout le monde et qui laisse peu de temps pour l'analyse du livre vert, mais surtout pour développer des contre-propositions réfléchies et viables.

La CSD – représentée par **Claude Faucher**, son vice-président, **Martin Morissette**, le président du secteur Bois, dérivés et matériaux, et **Jean-Roch Larouche**, le coordonnateur de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean – a concentré ses commentaires sur l'incertitude qui sera créée en remplaçant les CAAF par un le droit de premier preneur sur 75 % des volumes de bois traditionnellement attribués en mode CAAF, assorti de la mise aux enchères des 25 % restants. Les représentants du secteur, réunis à Québec, le 7 mars 2008, n'en

revenaient pas de ce projet qui risque de leur faire perdre 25 % du bois qu'ils ont l'habitude de transformer.

Après les inquiétudes et, dans certains cas, les pertes d'emplois créées par l'imposition par les États-Unis de droits compensateurs sur le bois d'œuvre canadien, après la réduction de la possibilité forestière de 20 %, en moyenne, découlant des recommandations du forestier en chef, cette réduction potentielle supplémentaire est très mal reçue par les membres des syndicats de ce secteur affiliés à la CSD.

D'abord, parce que l'industrie du sciage de bois fonctionne déjà principalement avec des emplois à temps plein, mais de moins en moins durant toute l'année ; les travailleurs craignent que l'incertitude liée à la perte potentielle du 25 % ne pousse les compagnies à faire des mises à pied encore plus longues.

De plus, le bois alimentant les scieries n'est pas un « produit » standardisé, chaque scierie ayant des besoins différents en termes d'essences, de diamètres de bois et de longueurs de billots, on se demande bien comment un organisme comme le bureau de la mise en marché proposé dans le livre vert réussira à gérer cette complexité pour toutes les scieries.

Bref, le projet de réforme du régime forestier proposé dans le livre vert ne répond pas pour l'instant à la préoccupation que le ministre Béchard a lui-même exprimé en clôture du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois quant à la consolidation du secteur (*voir encadré*). Si consolider le secteur en créant plus de chômeurs n'est pas la solution, est-ce que réformer le régime forestier en créant plus de chômeurs peut l'être ? Nous pensons bien sûr que non et la CSD sera de toutes les représentations annoncées pour faire valoir ce point.

LE SOMMET SUR L'AVENIR DU SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS

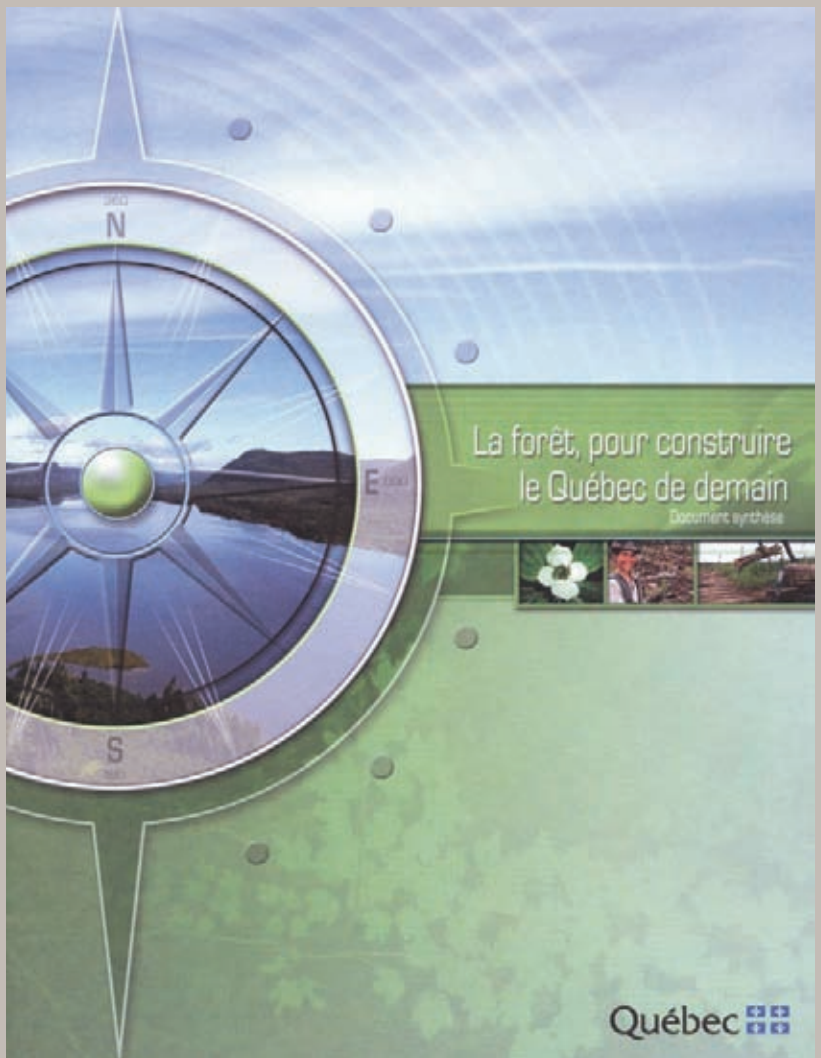
Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois s'est déroulé du 10 au 12 décembre 2007 à Québec. Lancé à l'initiative du doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, devenu en cours de route le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, le Sommet a réuni des représentants de tous les utilisateurs de la forêt. Le mouvement syndical s'est donc retrouvé à former un des 12 regroupements invités au Sommet.

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) y était représentée par le président de la centrale, François Vaudreuil, le vice-président, Claude Faucher, le président du secteur Bois, dérivés et matériaux, Martin Morissette, le représentant régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Éric Larouche, le responsable du service de la recherche, Normand Pépin, le conseiller au service de la main-d'œuvre, Marc LaRue, le coordonnateur de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jean-Roch Larouche, et la directrice professionnelle du secteur Bois, dérivés et matériaux, Marie-Claude Boily.

Le grand absent du Sommet a été le gouvernement fédéral, ce que n'ont pas manqué de souligner plusieurs intervenants, dont le président de la CSD. En effet, si le gouvernement du Québec a mis en place des programmes bien conçus pour venir en aide aux travailleurs du secteur forestier, on ne peut en dire autant du gouvernement fédéral qui s'entête à refuser de mettre sur pied le Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés que la CSD réclame pour permettre aux travailleurs usés par de nombreuses années de dur labeur de profiter d'un repos bien mérité, dans des conditions décentes, jusqu'à l'âge de 65 ans.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Claude Béchard, n'a pas manqué de souligner cette absence dans son allocution de clôture du Sommet. Il a aussi déclaré : « On est favorable à la consolidation [des entreprises du secteur forestier], elle est nécessaire, mais il faut qu'elle mène à quelque chose de positif. (...) Consolider pour créer plus de valeur dans notre économie, dans nos communautés, oui, consolider uniquement pour créer plus de chômeurs, non, ce n'est pas la solution ». Le ministre a poursuivi, en prenant connaissance des consensus exprimés dans la déclaration du Sommet : « Le régime forestier actuel n'existe plus. Ça prend un nouveau régime forestier. Votre Sommet est la base de notre nouveau régime forestier ». Comme de fait, parmi les éléments marquants de la déclaration, plusieurs se sont retrouvés dans le livre vert sur la réforme du régime forestier québécois, notamment :

- ✓ Établir en 2008, un réseau d'aires protégées sur 8 % du territoire;
- ✓ Doubler, d'ici 25 ans, la valeur tirée de l'ensemble des ressources de la forêt;
- ✓ Examiner de nouveaux modes de tenure et de gouvernance des forêts et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux;
- ✓ Généraliser la certification des pratiques forestières à l'ensemble du territoire;
- ✓ Associer les Premières Nations à la gestion des forêts;
- ✓ Adopter une politique visant à augmenter l'utilisation du bois dans la construction au Québec;
- ✓ Adopter des outils pour appliquer la gestion intégrée des ressources.



• • •